

# MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 30 Septembre 2021, qui font apparaître un actif net de **1.886.640** dinars pour un capital de **1.843.412** dinars et une valeur liquidative égale à **102,546** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « AL HIFADH SICAV » représentent 5,90% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 ; et
- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 30 Septembre 2021 à 1.907.643 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 1.510.594 dinars, soit 79,19 % de valeurs mobilières et de 397 029 dinars soit 20,81 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 Octobre 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Amine Ben Jemâa**

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021**  
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/09/2021	AU 30/09/2020	AU 31/12/2020
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4.1.1	1 510 594	1 200 282	1 623 486
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		111 271	106 227	107 903
b - Obligations et valeurs assimilées		1 399 323	1 094 055	1 515 583
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4.1.2	397 029	771 518	773 861
a - Placements monétaires		-	408 891	414 652
b - Disponibilités		397 029	362 627	359 209
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	4.1.5	20	20	1 714
a - Débiteurs divers		20	20	1 714
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 907 643</b>	<b>1 971 820</b>	<b>2 399 061</b>
 <u>PASSIF</u>				
<b>PA 2 - Opérateurs créditeurs</b>	4.1.6	11 431	5 270	5 423
<b>PA 3 - Autres créditeurs divers</b>	4.1.7	9 572	5 428	3 733
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 003</b>	<b>10 698</b>	<b>9 156</b>
 <u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 – Capital</b>	4.1.8	1 843 412	1 918 567	2 328 859
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		43 228	42 555	61 046
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	5	6
b - Sommes distribuables de la période		43 221	42 550	61 040
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 886 640</b>	<b>1 961 122</b>	<b>2 389 905</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 907 643</b>	<b>1 971 820</b>	<b>2 399 061</b>

**ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021**

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4.2.1	17 868	60 092	15 143	59 374	74 352
a - Dividendes		-	5 964	-	5 353	5 353
b - Revenus des obligations et valeurs		17 868	54 128	15 143	54 021	68 999
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4.2.2	-	9 435	5 567	12 968	18 729
a - Revenus des bons de trésor à court terme		-	9 435	5 567	12 968	18 729
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>17 868</b>	<b>69 527</b>	<b>20 710</b>	<b>72 342</b>	<b>93 081</b>
<b>CH 2 - Charges de gestion des placements</b>	4.2.4	(4 718)	(14 921)	(5 271)	(15 610)	(21 032)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>13 150</b>	<b>54 606</b>	<b>15 439</b>	<b>56 732</b>	<b>72 049</b>
<b>CH 3- Autres charges</b>	4.2.5	(1 678)	(5 158)	(3 716)	(7 228)	(13 022)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 472</b>	<b>49 448</b>	<b>11 723</b>	<b>49 504</b>	<b>59 027</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(2 169)	(6 227)	(2 937)	(6 954)	2 013
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>9 303</b>	<b>43 221</b>	<b>8 786</b>	<b>42 550</b>	<b>61 040</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		2 169	6 227	2 937	6 954	(2 013)
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>733</b>	<b>(3 366)</b>	<b>872</b>	<b>(2 396)</b>	<b>(1 191)</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		733	(3 366)	872	(2 298)	-898
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de		-	-	-	-	-
Frais de négociation de titres		-	-	-	-98	-293
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>12 205</b>	<b>46 082</b>	<b>12 595</b>	<b>47 108</b>	<b>57 836</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021**

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/12/2020
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>12 205</b>	<b>46 082</b>	<b>12 595</b>	<b>47 108</b>	<b>57 836</b>
a - Résultat d'exploitation	11 472	49 448	11 723	49 504	59 027
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	733	(3 366)	872	(2 298)	(898)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres		-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres		-	-	(98)	(293)
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-</b>	<b>(43 997)</b>	<b>-</b>	<b>(55 977)</b>	<b>(55 977)</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(104 351)</b>	<b>(505 350)</b>	<b>(68 439)</b>	<b>(123 786)</b>	<b>294 269</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>703 751</b>	<b>531 743</b>	<b>1 498 826</b>	<b>2 090 137</b>
- Capital	-	683 100	520 900	1 461 200	2 037 600
- Régularisation des sommes non distribuables	-	2 025	1 385	5 554	7 286
- Régularisation des sommes distribuables	-	18 626	9 458	32 072	45 251
<b>b - Rachats</b>	<b>(104 351)</b>	<b>(1 209 101)</b>	<b>(600 182)</b>	<b>(1 622 612)</b>	<b>(1 795 868)</b>
- Capital	(102 000)	(1 164 100)	(586 100)	(1 570 900)	(1 739 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(182)	(3 106)	(1 687)	(5 578)	(6 123)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 169)	(41 895)	(12 395)	(46 134)	(50 345)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(92 146)</b>	<b>(503 265)</b>	<b>(55 844)</b>	<b>(132 655)</b>	<b>296 128</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>					
a - en début de période	1 978 786	2 389 905	2 016 966	2 093 777	2 093 777
b - en fin de période	1 886 640	1 886 640	1 961 122	1 961 122	2 389 905
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>					
a - en début de période	19 418	23 208	19 781	20 226	20 226
b - en fin de période	18 398	18 398	19 129	19 129	23 208
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,546</b>	<b>102,546</b>	<b>102,521</b>	<b>102,521</b>	<b>102,978</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>0,63%</b>	<b>2,13%</b>	<b>0,55%</b>	<b>2,05%</b>	<b>2,49%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### 1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

### 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3. Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à Court Terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

##### 4.1. Notes explicatives du bilan

##### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 510 594 dinars au 30 Septembre 2021, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% Actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>Obligations</b>		<b>370 000</b>	<b>379 451</b>	<b>19,89%</b>
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	120 000	124 376	6,52%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	40 000	41 459	2,17%
EO HL 2015-02 B	1 750	70 000	72 252	3,79%
EO UIB 2009/1	3 500	140 000	141 364	7,41%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>1 033 988</b>	<b>1 019 872</b>	<b>53,46%</b>
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	361 098	18,93%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	35 884	1,88%
BTA-6.90% MAI22	20	20 780	20 489	1,07%
BTA-5,6% Août22	200	196 000	199 897	10,48%
BTA-5,6% Août22	400	400 000	402 504	21,10%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>111 269</b>	<b>111 271</b>	<b>5,83%</b>
AL HIFADH SICAV	1 095	111 269	111 271	5,83%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>1 515 257</b>	<b>1 510 594</b>	<b>79,19%</b>

##### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 397 029 dinars au 30 Septembre 2021, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% Actif
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>397 029</b>	<b>397 029</b>	<b>20,81%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>397 029</b>	<b>397 029</b>	<b>20,81%</b>

#### 4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Septembre 2021, le ratio susvisé s'élève à 20,81%.

#### 4.1.4 Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2021 une valeur comptable de 1 510 594 DT, soit 79,19% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres OPCVM		
ETAT		1 019 872		1 019 872	53,46%
ATB	165 835			165 835	8,69%
HL	72 252			72 252	3,79%
UIB	141 364			141 364	7,41%
AL HIFADH SICAV			111 271	111 271	5,83%
<b>Total</b>	<b>379 451</b>	<b>1 019 872</b>	<b>111 271</b>	<b>1 510 594</b>	<b>79,19%</b>

#### 4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 30 Septembre 2021 un solde de 20 dinars contre le même solde au 30 Septembre 2020 et se détaille comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	20	20	20
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	-	-	1 694
<b>Total des autres actifs</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>1 714</b>

#### 4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 Septembre 2021 un solde de 11 431 dinars contre un solde de 5 270 dinars au 30 Septembre 2020 et se détaille comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Dépositaire	5 341	1 795	1 795
Gestionnaire	6 090	3 475	3 628
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>11 431</b>	<b>5 270</b>	<b>5 423</b>

#### 4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 Septembre 2021 un solde de 9 572 dinars contre un solde de 5 428 dinars au 30 Septembre 2020 et se détaille comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Impôts à payer (*)	(42)	(163)	(162)
Commissaire aux comptes	5 352	2 164	2 968
CMF (Redevance & Publication)	3 275	3 041	899
Retenue à la source à payer	903	294	-
Charges à payer	84	92	28
<b>Total des autres créditeurs divers</b>	<b>9 572</b>	<b>5 428</b>	<b>3 733</b>

(\*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2021 se détaillent ainsi :

##### Capital au 31 décembre 2020

Montant (en nominal)	2 320 800
Nombre de titres	23 208
Nombre d'actionnaires	306

##### Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	683 100
Nombre de titres émis	6 831
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

##### Rachat effectués

Montant (en nominal)	1 164 100
Nombre de titres rachetés	11 641
Nombre d'actionnaires sortant	44

##### Capital au 30 Septembre 2021

Montant (en nominal)	1 839 800
Nombre de titres	18 398
Nombre d'actionnaires	268

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 30 Septembre 2021	1 839 800
–Sommes non distribuables*	(4 447)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	8 059

**Capital au 30 Septembre 2021** **1 843 412**

(\*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 366)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
<b>Résultat non distribuable de la période :</b>	<b>(3 366)</b>
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	2 025
Régularisation des S.N.D sur rachats	(3 106)
<b>Régularisation des S.N. D</b>	<b>(1 081)</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>(4 447)</b>

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2021 au 30.09.2021 à 17 868 dinars contre un solde de 15 143 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts sur obligations et valeur	17 868	54 128	15 143	54 021	68 999
Revenus des titres OPCVM	-	5 964	-	5 353	5 353
<b>Total</b>	<b>17 868</b>	<b>60 092</b>	<b>15 143</b>	<b>59 374</b>	<b>74 352</b>

### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Ce poste présente un solde nul pour la période allant du 01.07.2021 au 30.09.2021 contre un solde de 5 567 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des bons de trésor à court terme	-	9 435	5 567	12 968	18 729
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>9 435</b>	<b>5 567</b>	<b>12 968</b>	<b>18 729</b>

### 4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2021 au 30.09.2021 à 4 718 dinars contre un solde de 5 271 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	2 918	9 581	3 475	10 264	13 892
Rémunération du dépositaire	1 800	5 340	1 796	5 346	7 140
<b>Total</b>	<b>4 718</b>	<b>14 921</b>	<b>5 271</b>	<b>15 610</b>	<b>21 032</b>

### 4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2021 au 30.09.2021 à 1 678 dinars contre un solde de 3 716 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	491	1 611	584	1 725	2 335
Rémunération commissaire aux comptes	804	2 385	803	2 393	3 197
Publicité et publications	328	975	2 215	2 864	7 008
Agios, frais bancaires et autres charges	17	52	69	104	281
Impôts et taxes	38	135	44	142	201
<b>Total</b>	<b>1 678</b>	<b>5 158</b>	<b>3 716</b>	<b>7 228</b>	<b>13 022</b>

## 5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.